

## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL

Dossier no: DAOPC13-001

# Objet : Recherche de fournisseur pour achat de séchoir artificiel

Le présent dossier comprend 17 pages et est constitué de 3 parties et de 3 annexes :

- Partie 1 : Conditions de l'appel d'offres
- Partie 2 : Conditions du marché
- Partie 3 : Instructions aux soumissionnaires
- Annexe 1 : Formulaire de soumission
- Annexe 2 : Cadre de décomposition des prix
- Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Veuillez vérifier que toutes ces parties sont présentes dans le dossier que vous consultez

## Champ d'application de l'appel d'offres

Programme de soutien à la filière cacao en Haïti Phase 13

(PROCACAO 13)

## Adresse de réception des offres

feccano.haiti@yahoo.fr

## Date limite de réception des offres :

11 Décembre 2023

\_

## 1. Conditions de l'appel d'offres

## 1.1. Préambule

La FECCANO est une union de coopératives, née en 2001, spécialisée dans la fourniture de services à ses coopératives et la commercialisation des fèves de cacao produites par les producteurs membres tant au niveau national qu'international. Elle compte en son sein 8 coopératives pour environ 4000 producteurs de cacaos dans la région Nord d'Haïti. Les coopératives sont dispersées et les infrastructures routières ne sont pas adéquates.

La FECCANO est consciente que la qualité des produits à base de cacao est déterminée principalement par la qualité du cacao brut. Le cacao lui-même ne s'améliore pas une fois qu'il a quitté l'exploitation agricole. Cependant, il est critique de préserver sa qualité pendant son transport. Vu notre engagement pour un produit de qualité, nous comprenons qu'il faut prendre le plus grand soin des fèves de cacao tout au long de leur voyage. Pour cela, nous travaillons en étroite collaboration avec nos producteurs et nos coopératives membres afin que cette denrée arrive à destination dans les meilleures conditions possibles.

Avec l'aide financière Du conseil Géneral des Hautes seines (CD92) via Agronomes et Vétérinaire Sans Frontière (AVSF), FECCANO est en charge du programme de soutien à la filière du cacao en Haïti (PROCACAO 13)

La subvention octroyée à la FECCANO ne permet à aucune autre partie d'en tirer des droits et des réclamations. En aucun cas ou pour aucune raison de quelque nature que ce soit, les bailleurs indiqués ci-dessus ne répondront à une demande d'indemnité ou de paiement direct soumis par les contractants de la FECCANO.

#### 1.2. Candidats

Peut participer à cet appel d'offres toute personne morale installée en Haïti et dont les qualifications et l'expérience requises lui permettent de répondre aux exigences qu'impose le présent dossier. Il appartiendra aux soumissionnaires d'apporter la preuve de leurs qualifications et expériences pour ce type de marché.

Il est entendu que la participation à la présente consultation implique l'acceptation des clauses contenues dans le présent dossier.

Sont exclus de la participation et de l'attribution de marché les candidats :

- en faillite, en liquidation, en règlement judiciaire, en cessation d'activité ou dans toute situation analogue selon la législation et la règlementation nationales,
- sous condamnation prononcée par un jugement ayant autorité pour tout délit affectant leur moralité professionnelle,
- ayant commis une faute professionnelle grave,
- n'ayant pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou fiscales en vigueur dans son pays ou dans celui où le marché doit s'exécuter,
- ayant fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale,
- ayant fait l'objet d'une sanction administrative,
- se trouvant en situation de conflit d'intérêts pour le présent marché,
- ayant fourni de fausses déclarations ou n'ayant pas fourni les renseignements nécessaires pour le présent marché.
- Être sur une liste d'interdiction de l'union européenne, des Nation-Unis, de la banque mondiale, de la banque américaine de développement, ect...

Les candidats doivent attester qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations.

## 1.3. Déroulement de l'appel d'offres

## • Remise des offres

Les soumissionnaires doivent respecter la date indiquée en page 2 (« Date limite de réception des offres »). Toute offre reçue après sera rejetée.

## • Modification de l'appel d'offres

AVSF peut, à tout moment avant la date limite de remise des offres, pour des raisons qui lui sont propres ou suite à des demandes d'éclaircissement de la part des candidats, modifier le dossier de l'appel. Cette modification sera notifiée par écrit à tous les soumissionnaires et sur les supports utilisés pour diffuser l'appel et s'imposera à tous les candidats. Afin de permettre aux candidats de prendre en compte ces changements, la date de remise des offres pourra être retardée.

#### Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera le 12 decembre 2023 à 3h PM, Habitation Deau, Route Grison-Garde, Plaine du Nord. Haïti.

Toutes les offres reçues seront ouvertes en présence du comité de sélection et proces verbal sera dressé à cet effet.

#### • Demande de clarification

FECCANO peut demander des clarifications aux soumissionnaires après l'ouverture des offres. Cette demande ne peut en aucun cas modifier une offre.

#### • Contact avec FECCANO après l'ouverture des offres

Tout contact entre les soumissionnaires et FECCANO est interdit après l'ouverture des offres ainsi que toute tentative des candidats pour influencer le choix. Une telle tentative entraînerait l'exclusion de leur candidature.

## Evaluation des offres

La procédure d'évaluation des offres sera la suivante :

- a) Examen de la conformité de la proposition par rapport aux conditions prévues dans le présent dossier. Les offres jugées non conformes à l'issue de cet examen seront écartées ;
- b) Evaluation de la qualité technique de la soumission, sur la base des critères décrits ci-dessous ;
- c) Notation et classement des soumissions évaluées conformément aux critères décrits ci-dessous ;
- d) L'évaluation de la qualité financière se basera sur les critères décrits ci-dessous ;
- e) Comparaison et classement des offres selon les notes attribuées ;
- f) Attribution du contrat sous réserve que le montant de l'offre rentre dans les disponibilités financières prévues par FECCANO.
  - Critères d'évaluation des offres techniques

Les critères suivants seront évalués selon le nombre maximal de points indiqués :

- a) 60 points pour la présentation des caractéristiques techniques du matériel proposé avec support illustré, suivant les conditions du marché
- b) 20 points pour services ou fournitures additionnels susceptible d'optimiser l'usage du matériel (disponibilité des Pièces de rechanges, garantie sur le matériel, Formation sur l'utilisation du matériel, etc.);
- c) 10 points pour le délai de disponibilité du matériel, de livraison et d'installation. ( 3 points pour disponibilité , 3 points pour la livraison du matériel et 4 points pour l'installation )
- d) 10 points Présentation et expérience de l'entreprise dans la vente de ce type de matériel

Soit un total, pour la note technique, de *100 points*. Ne seront retenues pour l'ouverture des offres financières que celles ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 60 points.

La note technique sera ainsi calculée :

- > On fait la somme des notes de chaque évaluateur et on fait la moyenne arithmétique
- Les soumissionnaires ayant la note technique inférieure à 60 seront éliminés pour l'analyse financière
- Critères d'évaluation des offres financières

Les offres ayant été qualifiées au titre de l'évaluation des offres techniques feront l'objet d'une vérification de l'offre financière par FECCANO pour en rectifier les éventuelles erreurs de calcul (le montant en lettres primant sur le montant en chiffres) ou pour toute demande de clarification.

La note financière sera calculée de la façon suivante :

100 points pour l'offre la moins-disante

Le calcul des autres offres sera le suivant : montant de l'offre la moins-disante/ montant de l'offre étudiée \* 100

• Comparaison et classement des offres

La comparaison des offres se fera sur la base du classement obtenu à partir de la note globale attribuée à chaque offre, qui est la somme de la note technique (70%) et de la note financière (30%). Le total maximum est donc de cent-vingt (100) points.

AVSF se réserve le droit de n'accepter aucune offre ou d'annuler la procédure de consultation, sans être tenue de fournir les raisons de cette décision.

#### Notification du résultat

Avant l'expiration du délai de validité des offres, FECCANO notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit, que son offre a été acceptée, lui demandera de confirmer son acceptation dans un délai de 5 jours et lui enverra un projet de contrat sur la base du modèle annexé au présent dossier.

FECCANO notifiera alors aux autres candidats que leur offre n'a pas été retenue.

## 2. Conditions du marché

## 2.1 Introduction

Voici ci-dessous les principales spécifications techniques du séchoir artificiel :

- a) **Capacité** : Le séchoir doit avoir une capacité de séchage comprise entre 1 et 4 tonnes par heure.
- b) **Source d'énergie**: Le séchoir doit être alimenté soit par l'électricité, le gaz ou toute autre source d'énergie appropriée à notre environnement de production. La consommation d'énergie doit être faible.
- c) **Contrôle de la température** : Le séchoir doit être équipé d'un système de contrôle de la température pour assurer un séchage uniforme et éviter la surchauffe des fèves.
- d) **Matériaux de construction :** Le séchoir doit être fabriqué à partir de matériaux de haute qualité, résistants à la corrosion et aux conditions environnementales, et il ne doit pas contaminer le cacao lors du séchage.
- e) **Efficacité énergétique :** Le séchoir devrait être conçu de manière à maximiser l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie.

## I- Conditions de livraison

Les conditions de livraison sont les suivantes :

- a) Lieu de livraison : Le séchoir doit être livré au siège social de la FECCANO, Habitation Deau, Route Grison-Garde, Plaine du Nord, Haïti.
- b) Délai de livraison : Le fournisseur doit indiquer le délai de livraison prévu à compter de la signature du contrat. Cependant cette date ne peut pas excéder 31 décembre 2023 qui est la date de clôture de la phase 13 de PROCACAO
- c) Installation: Le fournisseur est responsable de l'installation du séchoir au niveau de la FECCANO.

## II- Formation et assistance technique

Le fournisseur doit fournir l'estimation de consommation d'énergie du séchoir, par heure d'utilisation et éventuellement par kilo de fèves, avec un taux d'humidité de départ défini, il devra donner une formation adéquate au personnel de la FECCANO sur l'utilisation, l'entretien et la sécurité du séchoir. Il doit offrir également une assistance technique continue et un support en cas de problèmes techniques pendant la période de garantie.

## 2.4- Critères de sélection

## 2.5. Langue

Les offres devront être rédigées en Français y compris les annexes et autres documents complétés par le soumissionnaire.

## 2.6.Devise

L'offre sera exprimée en dollars américains, toute taxe comprise. Toute offre dans une autre devise sera rejetée.

## 2.7.Offre financière

L'offre devra se faire selon le cadre de décomposition des prix annexé au présent appel.

Les prix indiqués dans l'offre sont fermes et non révisables durant toute la durée d'exécution du contrat.

## 2.8. Garanties

Le fournisseur indique dans son offre le délai de garantie et les dommages couverts.

## 3. Instructions aux soumissionnaires

#### 3.1. Remise des offres :

- Les dossiers d'offres seront soumis par voie électronique format PDF Zippé et signé, en deux fichiers, un contenant l'offre technique et l'autre l'offre financière à l'adresse suivante : feccano.haiti@yahoo.fr
- Cc r.derius@avsf.org

A la réception de l'offre, un accusé de réception sera remis/envoyé au soumissionnaire.

## 3.2. Contenu de l'offre

• Offre technique

Le soumissionnaire complète et fournit la lettre de soumission annexée au présent appel.

L'offre technique est composée de deux parties :

#### ✓ Administrative :

Le soumissionnaire fournit des **renseignements sur son entreprise** à travers le formulaire annexé. Il est libre de fournir les preuves et autres documents qu'il souhaite porter à la connaissance de FECCANO justifiant sa qualification et son expérience dans la fourniture de marchés identiques à celui concerné par le présent appel d'offres. Il attestera également, par tout moyen approprié qu'il n'est pas dans une des situations d'exclusion énumérées en §1.2 « Candidats ». Le soumissionnaire fournira ses documents légaux de reconnaissance en Haiti (patente, quitus)

Le soumissionnaire remettra la **déclaration d'intégrité**, **d'éligibilité et d'éthique** complétée et signée selon le modèle annexé.

## ✓ Offre technique

Le soumissionnaire indiquera la description des produits proposés conformément au dossier d'appel d'offres, décrira sa compréhension du mandat, l'expérience générale de la firme et l'expérience spécifique dans la production et la commercialisation de bétail, , le plan de distribution des bétails . Il décrira également les compétences et expériences de l'équipe mobilisée.

Une copie du présent dossier, paraphé à chaque page et signé en dernière page, sera jointe.

## • Offre financière

Le soumissionnaire propose son offre financière. Il indique également la durée de validité de son offre et les conditions de paiement,

#### Annexes

- Annexe 1 : Formulaire de soumission
- Annexe2 : Cadre de décomposition des Prix
- Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

## Annexe 1 : Formulaire de soumission

Marché : Achat séchoir artificiel

Numéro de référence : DAOPC 13-001

## **FORMULAIRE DE SOUMISSION**

NOM DU SOUMISSIONNAIRE\_\_\_\_\_

DATE

## Lettre de soumission de l'offre

A l'attention de :	
Direction de la FECCANO Habitation Deau, Route Grison-Garde, P	laine du Nord, Haïti
Objet : <b>Appel d'offres pour achat de sé</b>	choir artificiel
Monsieur le Responsable,	
	, dûment autorisé à engager la firme , m'engage à exécuter les travaux tels que décrits ci-dessus
Conformément aux termes de l'accord p offre.	roposé et autres particularités du contrat accompagnant cette
Pour la somme totale de : [Indiquez le moi	ntant en lettres et en chiffres] :
	dollars américains
et dans un délai deiours ca	alendaires

Je déclare avoir examiné les documents d'appel d'offres et j'en accepte toutes les conditions et exigences. Je déclare m'être rendu compte des conditions d'exécution, recueilli tous les renseignements pertinents, et pris connaissance de tous les codes et règlements relatifs à l'exécution du projet. Je confirme aussi la disponibilité immédiate du personnel adéquat dont le curriculum vitae de chaque cadre est inclus dans mon offre. Je m'engage à signer un Contrat suivant les termes du modèle inclus dans les documents d'appel d'offres dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'émission de la lettre d'acceptation de ma soumission.

Cette offre et votre lettre d'acceptation constitueront un contrat valable jusqu'à la signature du contrat formel. Il demeure entendu que l'Autorité Contractante n'est pas tenue d'accepter l'offre la moins-disante, ni aucune des offres qu'elle aura reçues.

Nous déclarons sur l'honneur et en conformité avec l'article 1.2 des conditions de l'appel d'offre de n'être inclus dans aucune liste restrictive concernant la participation au présent appel d'offres, et de ne pas être sous le coup d'une interdiction de contractualisation selon les dispositions de la législation haïtienne.

Nous nous engageons, si le marché nous est attribué, à l'exécuter selon les prescriptions techniques et le prix convenu et dans le respect strict des lois et dispositions contre la fraude et la corruption, lesquelles dispositions ont été incluses par l'Acquéreur dans le DAO relatif au présent marché, et, sans préjudice des procédures appliquées dans les cas de fraude et de corruption, nous nous engageons à nous conformer aux règles administratives établies par AVSF et les bailleurs pour recevoir et traiter toutes les plaintes relatives aux procédures d'appel d'offres.

Cette offre sera valide pour une période de
Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.
Nom et signature du responsable :
Nom de la firme soumissionnaire :
Adresse :
Date :
Cachet de la Firme
Précentation de l'entroprise coumissionnaire
Présentation de l'entreprise soumissionnaire  Nom de l'entreprise

soumissionnaire :	
Statut juridique de l'entreprise	
Lieu d'enregistrement (auprès de quelle institution ?)	
Carte d'immatriculation fiscale	
Date de création	
Adresse de l'entreprise	
Secteurs d'activités de l'entreprise	
Principaux clients de l'entreprise	

Personnel de direction	(Nom, téléphone(s), adresse électronique, date de naissance, pays de résidence
Directeur Général	
Directeur Technique	
Directeur Administratif	
Nom et fonction de la personne autorisée à signer la soumission :	
Autres informations pertinentes sur l'entreprise	

# Présentation des pièces légalisant l'entreprise

SVP : Indiquez la liste des pièces légalisant votre firme et ajoutez une copie à votre soumission.

Nom de la pièce	Autorité/intitution émettrice / pays	Date d'émission	Date d'expiration	Ajout d'une copie au dossier (oui /non)

NB : Veuillez annexer une copie des statuts notariés de l'Entreprise

# Annexe 2: Cadre de décomposition des prix

	OFFRE FINANCIERE				
Nom de l'article	Quantité	Prix unitaire	Prix Total		
		USD			
PRIX TOTAL					
Coût emballage					
Coût transport		I I			
Coût transport Autres coûts : à préciser					
•					
Autres coûts : à préciser					
Autres coûts : à préciser TOTAL					
Autres coûts : à préciser  TOTAL  Conditions de livraison :					
Autres coûts : à préciser  TOTAL  Conditions de livraison :					
Autres coûts : à préciser TOTAL					

## Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

## Appel d'offre pour achat de séchoir artificiel

## A: FECCANO Haïti, le « Maître d'Ouvrage »

- 1. Nous reconnaissons et acceptons que le CD92, AVSF ne financent les projets du Maître d'Ouvrage qu'à leurs propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui les lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre ces bailleurs de fonds et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
- 2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup>;
  - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et la banque mondiale, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par Le CD92et
  - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr<sup>2</sup>;
  - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
- 3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché.
<sup>2</sup>Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché.

- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de CD92, et résolu à leurs satisfactions ;
- 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de CD92, AVSF et résolu à leurs satisfactions;
- 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage;
- 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
  - avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré;
  - être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
- 4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
- 5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera Le CD92 et AVSF tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
- 6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
  - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du

Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies et de l'Union européenne..
- 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à réaliser le présent marché en respectant les normes d'éthique minimales consistant à éviter le travail des enfants et à respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail sur la base des normes internationales du travail, à éviter toute relation avec un conflit, toute implication dans la fourniture ou le transport d'armes illicites et/ou de mines terrestres et dans l'exploitation contraire à l'éthique de ressources naturelles notamment des biens sensibles comme les matériaux et les pierres précieux et les terres rares.
- 7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons le CD92 et AVSF à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le CD92 et AVSF.

Nom	En tant que
Signature	
Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de	.3
En date du	-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.